



Le mot du Maire

Le 19 mai dernier, un des deux conseillers départementaux de notre canton de Villeneuve sur Yonne démissionnait pour raison professionnelle, sans avoir eu le temps de venir se présenter en mairie. Son remplaçant, désigné de fait, en faisait de même quelques jours plus tard pour convenance personnelle, entraînant donc la vacance du poste. Le Préfet, chargé de l'organisation des élections partielles, a retenu **les dimanches 5 et 12 juillet prochains** (le bureau de vote sera ouvert de 8 à 18 heures), où les citoyens des communes du canton devront élire un candidat (et son remplaçant) sans obligation de parité.

Au-delà de ce territoire, c'est notre intercommunalité qui prend son essor (voir les articles page 4) notamment au niveau de l'urbanisme. À noter que le conseil communautaire tenu en avril dernier a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions. Cette communauté de communes dispose désormais d'un local situé rue de l'Usine à Gaz à Villeneuve sur Yonne.

Au niveau communal, notre station d'épuration reçoit maintenant les eaux usées des premiers raccordés. Les entreprises retenues pour les conventionnés (A.D.A. TP et A.C.E. en sous traitant) sont présentes depuis plus de deux mois, les premiers travaux sont plus que satisfaisants (contrôles conformes) et les plannings prévisionnels respectés.

Clin d'œil enfin - en dernière page - à la réussite d'un petit jeune né dans notre commune.

Bonne lecture et au nom du conseil municipal, bonnes vacances d'été à tous.

Lionel TERRASSON



16 juin 2015, le train de bois quitte Étigny pour rejoindre la capitale

Sommaire :

Budget communal	2
Infos communales et intercommunales	3 et 4
SIVOS - Transports scolaires	5
Les associations du village	6 et 7
Manifestations	8

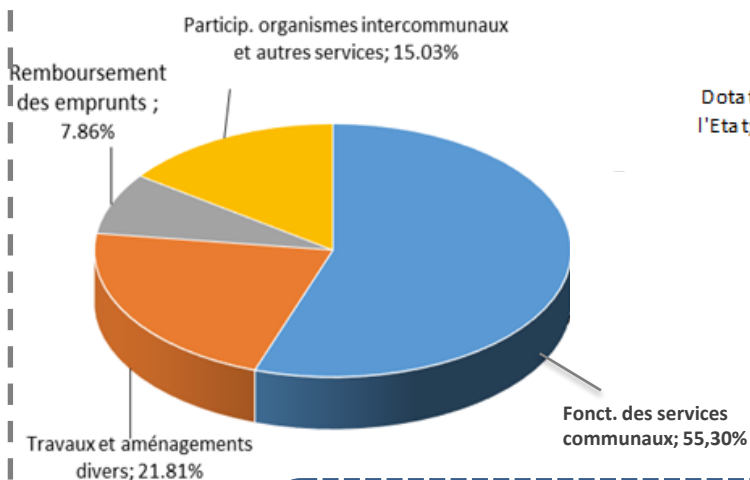


Inauguration de la Station de Traitement des Eaux Polluées (STEP), située sur la commune d'Étigny, le 24 avril 2015

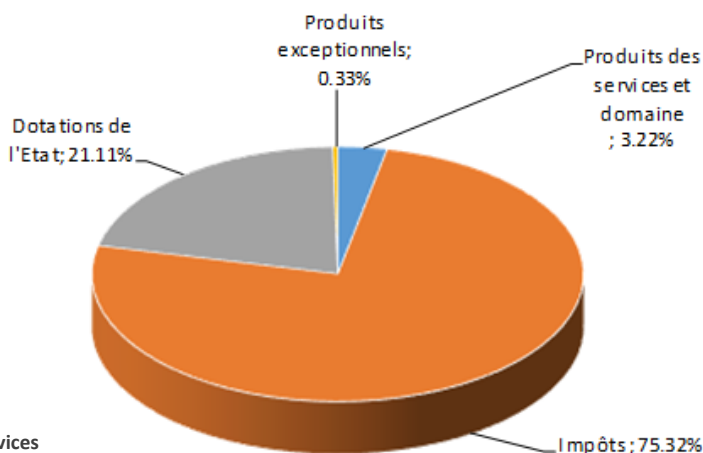


Point sur les budgets 2014

Dépenses 2014 : 451.453 €



Recettes 2014 : 563.693 €



AUTRES CHIFFRES 2014

Ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes) :

Dépenses : 1.984.256 €, Recettes : 1.642.529 € + 893.626 € (excédents reportés)

soit un résultat de clôture fin 2014 de + 551.899 €

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Les budgets ont été votés le 27 mars. Les taux d'imposition n'augmenteront pas cette année même si le montant dû évolue à la hausse du fait des valeurs locatives (Bases définies par l'État) qui progressent chaque année. Nous n'avons pas voulu alourdir la facture que les stiniciens devront acquitter d'autant que les dépenses liées aux travaux d'assainissement que chacun doit entreprendre cette année présenteront des charges supplémentaires.

Au même titre que les particuliers, la mairie devra raccorder ses bâtiments publics au réseau d'assainissement. Cependant un programme d'investissement limité est engagé avec notamment l'installation d'un radar pédagogique route de Marsangy et des travaux de voirie entrepris chemins des Cornicarts, des Rondelets et rue des Vignes.

Les dotations de l'état ne cessant de décroître (-13 000 € en 2015) et les subventions se raréfiant, les marges de manœuvre de la commune s'amenuisent.

Dans ce contexte, il faut donc être prudent sur les dépenses tout en maintenant la qualité de service. L'équilibre des budgets est notre priorité.

Délai obtention passeport

Si vous prévoyez un voyage à l'étranger cet été, n'attendez pas pour faire votre demande de passeport.

La préfecture indique qu'à l'heure actuelle le délai d'obtention d'un passeport est d'environ 4 semaines.

Nous vous rappelons que la demande doit être effectuée à la mairie de SENS.

Il est formellement INTERDIT de poser des pièges dans son jardin.

Évidemment ce n'est pas plaisant de se faire manger ses poules par un renard. Cela ne vous autorise pas pour autant à poser des pièges.

Malheureusement, des chats ont été pris dans des pièges et ont été blessés. Les actions de piégeage sont réglementées et réalisées par des personnes habilitées.

Les travaux de jardinage ou de bricolage

réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique,...) peuvent être effectués aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Le samedi :

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Arrêté municipal du 23 janvier 2009

Foyer communal : Aménagement des abords et du parking

Comme indiqué dans notre édition d'octobre 2014, le parking du foyer communal a été réaménagé pour permettre, en toute sécurité, l'arrêt du bus scolaire pour les élèves des classes maternelles et primaires. Cet aménagement satisfait tant les parents que les enfants : stationnement plus facile, sécurité pour la montée et descente des enfants dans le bus et possibilité pour les enfants, les fins de journées ensoleillées, de profiter des terrains et jeux qui sont à leur disposition.

Deux places de stationnement pour personnes handicapées ont été matérialisées au sol ainsi que l'arrêt de bus.



La terrasse du foyer a également subi quelques modifications. D'une part un emplacement spécifique a été créé pour laisser les poubelles, **UNIQUEMENT** à l'usage des occupants du foyer. D'autre part, le muret de séparation entre la terrasse et le terrain a été aménagé en banc. Félicitations aux employés communaux pour cette réalisation qui est fort appréciée.



Des travaux de voirie ont permis de remettre l'eau de pluie sur de bons chemins...



...**Des Rondelets**, où celle-ci s'écoulait régulièrement chez certains riverains en entraînant avec elle de la terre et pouvant apporter de l'humidité dans les maisons.

...**Des Cornicarts** où le ravinement de l'eau de pluie détériorait sérieusement l'accotement et la route.

...**Rue des Vignes**, où par forte pluie l'eau pénétrait dans les garages de certaines maisons.



Les travaux réalisés dernièrement, ont permis de remédier à ces problèmes, avec la réfection de la chaussée évitant ainsi la formation d'une mare au centre de la chaussée, la pose de trottoirs et de caniveaux permettant de guider et évacuer l'eau vers des terrains perméables.

Travaux en domaine privé et raccordement au réseau public d'assainissement

Les propriétaires réalisant par eux-mêmes ou par une entreprise de leur choix, leurs travaux de raccordement à l'assainissement collectif doivent **IMPÉRATIVEMENT** :

- compléter la convention de déversement disponible en Mairie, autorisant le raccordement à l'assainissement collectif. Il s'agit là d'une **demande préalable**.
- déclarer en Mairie, sous 48 heures, le raccordement effectif.
- remettre en Mairie, sous 15 jours suivant le raccordement au réseau collectif, le certificat de contrôle établi par un organisme agréé, attestant de la conformité des travaux et du raccordement correspondant.
- remettre également, en Mairie et sous le même délai, le certificat de vidange de la fosse septique établi par l'entreprise l'ayant réalisée et comportant l'indication quant à la destination des effluents.

Plusieurs manquements de propriétaires sont constatés et ce, malgré les rappels effectués par les Services Communaux. En l'absence du respect de toutes ou partie des obligations susmentionnées, l'**OBTURATION DU BRANCHEMENT NON DÉCLARÉ CONFORME** sera effectuée par le Service d'assainissement collectif, au-delà d'un délai de 15 jours suivant la présentation du courrier de mise en demeure adressé par la Mairie.

Dès validation des documents et certificats **exigés**, le déversement au réseau collectif sera rendu opérationnel **aux frais exclusifs du propriétaire**.

Les Services de la Mairie demeurent à votre disposition pour tout complément d'information utile à la bonne exécution de votre raccordement à l'assainissement collectif.

Pour les propriétaires ayant établi une convention de travaux avec la Mairie, bien que soumis aux mêmes règles, ces formalités sont intégrées à leur dossier et donc, automatiquement gérées.

RAPPEL : Tout raccordement (hors convention communale de travaux) effectué ou rendu conforme au-delà du 31 décembre 2015 sera assujéti à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) ; montant 5850 €.

L'Urbanisme dans tous ses états, mais dorénavant sans l'État !

Jusqu'à présent, les services de l'État, via la Direction Départementale des Territoires (DDT) assuraient gracieusement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour notre commune. La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a supprimé cette disposition qui sera réservée à partir du 1^{er} juillet 2015 aux seules collectivités membres d'un EPCI de moins de 10000 habitants. Face au retrait de la DDT en matière d'instruction des actes liés à l'Application du Droit des Sols (ADS), la Communauté de Commune du Villeneuvien (CCV) met en place un service instructeur intercommunal par le biais d'une convention. Cette adhésion (votée par le Conseil Municipal d'Étigny en date du 16 juin 2015) n'est pas un transfert de compétences et ne modifie en rien les attributions obligatoires du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés et la délivrance des actes d'urbanisme, qui restent de son seul ressort.

Par délibération du 26 janvier 2007, la commune d'Étigny avait décidé de l'élaboration d'un PLU en lieu et place de son POS approuvé le 30 mars 1990. Après plusieurs années de travail et de concertations avec les services de l'État, la délibération du 20 juillet 2012 venait approuver ce PLU. Une requête du 21 septembre 2012 présentée par « l'Association de sauvegarde et de protection de la qualité de vie » contestait ce document. Après deux ans de mémoires, (en défense, en réplique et en duplique), audience était rendue le 24 avril 2015 et lecture était faite le 26 mai 2015 du jugement rendu conduisant à l'annulation de la délibération du 20 juillet 2012 et par la même du PLU, avec pour conséquence la remise en vigueur du POS immédiatement antérieur (pas d'annulation des permis de construire délivrés et devenus définitifs avant cette annulation !).

La loi ALUR préconise qu'au 31 décembre 2015, pour les communes sous POS, celui-ci devienne caduc et que les communes retombent en Règlement National d'Urbanisme (RNU) avec une constructibilité limitée, sauf si celles-ci se prononcent sur la mise en place d'un PLU ou PLUi (intercommunal). La CCV, par anticipation s'est prononcée pour la mise en place de ce PLUi, entraînant de fait la modification de ses statuts. Il appartient désormais au Conseil de chacune des communes membres de se prononcer sur ces nouveaux statuts dans un délai de trois mois. Le conseil Municipal d'Étigny s'est prononcé le 16 juin 2015 et a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Villeneuvien intégrant la compétence supplémentaire : « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des plans locaux d'urbanisme, des documents d'urbanisme en tenant lieu et des cartes communales. ». Un prochain P'tit journal vous tiendra informé des décisions de chacune des communes membres.

Loi NOTRe : Pas pour nous autres !

Certains d'entre vous ont sans doute remarqué lors du week-end de la Pentecôte que les panneaux « ÉTIGNY » de la commune étaient masqués de noir... Cette opération, appelée « Village sacrifié » fait suite à une suggestion de l'Association des Maires Ruraux de l'Yonne (AMRY) pour contester la loi sur la Nouvelle Organisation des Territoires de la République (Loi NOTRe).



« Aux régions l'économie, aux départements la solidarité, au bloc communal les services de proximité » pourrait en être la devise. Avec ce texte, les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais aussi la liberté communale par cette volonté de réorganiser les compétences entre collectivités. L'objectif de cette réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français : la commune, en concentrant les moyens et les pouvoirs loin de là où vivent nos concitoyens.

Le risque est que les conseils municipaux n'aient plus aucune prise sur les décisions locales, que le développement des communes soit décidé ailleurs sans prendre en compte les réalités locales. La volonté de supprimer les syndicats (au motif de faire des économies alors que ceux-ci sont financièrement autonomes...) sous le sacro-saint principe de rationaliser, est une aberration quand on sait qu'ils sont toujours établis pour répondre à des enjeux locaux spécifiques et ceci au bénéfice des EPCI... Ces Établissements Publics de Coopération Intercommunale (les intercommunalités) ont été voulus par les communes pour répondre aux problématiques locales sans avoir le statut de collectivités territoriales. Le parlement insiste aujourd'hui pour que les communes s'effacent au profit de ces intercommunalités par une mise sous tutelle dont la désignation des représentants se ferait par un scrutin différencié de l'élection municipale (risque que les maires ne soient même pas dans les conseils communautaires...).

Un courrier rédigé par l'ensemble des communes participant à l'action « Village sacrifié » a été adressé au Préfet.

SIVOS ETIGNY - PASSY

La banderole « Non à la fermeture d'une classe » présente depuis quelques mois sur le rond-point à l'entrée du village est sans appel. La nouvelle carte scolaire prévue pour la rentrée fait état d'une fermeture de classe au sein de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) et plus précisément sur Passy. Des parents d'élèves, élus et habitants des deux communes se sont regroupés au sein d'un collectif pour protester contre cette mesure qui ferait passer deux des trois classes restantes d'un double à un triple niveau.

Un courrier et une pétition ont été envoyés aux instances dirigeantes de notre pays. Chez les élus, c'est la logique comptable qui est décriée, eu égard aux investissements réalisés pour les garderies et les cantines notamment. De plus cette réflexion ne prend pas en compte le développement démographique des deux communes qui ont pourtant des programmes de logements locatifs à court terme susceptibles d'attirer des jeunes ménages et donc de faire grimper les effectifs. Un comptage devrait se faire le jour de la rentrée selon l'inspecteur de circonscription. En l'état actuel, les petites, moyennes et grandes sections seraient scolarisées sur une classe à Passy et les cours préparatoires, élémentaires et moyens dans deux classes sur Étigny.

Parallèlement, avec les vacances d'été qui approchent, il est temps de dresser le bilan de l'année écoulée en ce qui concerne le périscolaire. Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ont été enrichissantes grâce notamment à l'aide de nombreux bénévoles - que le SIVOS remercie encore ! - ainsi que des éducateurs. Cette solution devrait être reconduite l'année prochaine avec en sus l'obtention du BAFA pour une de nos employées. N'hésitez pas à nous faire part de vos disponibilités si vous voulez rejoindre cette équipe.

Transports scolaires 2015-2016, comment ça marche ?

Votre enfant utilise DÉJÀ les transports scolaires

Renouvellement automatique de l'inscription pour les demi-pensionnaires et externes.

L'inscription est automatique pour tous les élèves poursuivant leur scolarité (sans changement de cycle et/ou de situation). Ils recevront directement leur carte de transport par les voies habituelles.

Votre enfant va utiliser pour la 1^{ère} fois les transports scolaires

Inscription du 18 mai au 13 juillet 2015 pour les nouveaux venus ou les élèves ayant un changement de situation.

L'inscription se fait grâce à la fiche d'inscription au transport scolaire 2015-2016, ou en effectuant une télé-inscription sur le site internet «<http://transports-scolaires.cg89>».

Votre enfant n'utilisera plus les transports scolaires

Il est impératif de se désinscrire avant le 30 juin 2015, au moyen de la fiche de désinscription ou en effectuant une télé-inscription sur le site internet «<http://transports-scolaires.cg89>».



Si la désinscription n'est pas effectuée avant le 30 juin 2015 vous recevrez la carte de transport et la facture qui sera à VOTRE CHARGE.

Tarifs Forfaitaires

(toute année scolaire entamée est due, sans prorata)

- Maternelles et élémentaires : 90 €
- Collèges : 100 €
- Lycées, post-bac et apprentis : 120 €
- Élèves internes : 76 €
- Élèves en situation de handicap : gratuit

Familles nombreuses

- Réduction de 50 % à compter du 3^{ème} enfant (le plus jeune) transporté par le Conseil Départemental de l'Yonne.

Paiement

- Règlement à l'ordre du Trésor Public et après réception de l'avis des sommes à payer.

LA STINICIENNE VTT/MARCHE DU 1er MARS 2015

Par un ciel couvert ponctué d'averses, 80 participants courageux et vététistes dans l'âme se sont lancés sur nos circuits.

49 vtt sur le circuit 45 km avec un ravitaillement digne de ce nom
22 vtt sur le 25 km et 9 marcheurs.

On notera d'une part la présence en nombre du VTT Club Sénonais ainsi que les clubs FFCT participant au Challenge, d'autre part la présence de 3 jeunes (15-16 ans) sur le 45 km...

et la participation de VTTistes de l'Aube, de la Nièvre et du Lot (en vacances dans le Sénonais).

Compte tenu des circonstances météo, l'AJEA avait mis à disposition des participants une station de lavage vélo très appréciée et un buffet garni afin de recharger les organismes.

Nous avons enregistré la satisfaction de chacun et pensons à des améliorations pour la 3^{ème} édition.

A.J.E.A



LA RANDONNEE DES AINES DU 11 MARS 2015

C'est 60 cyclos qui se sont lancés sur les petites routes entre Étigny -Villeneuve/Yonne – Villechétive - Les Bordes - Véron...

Les départs ont été échelonnés en 2 groupes accompagnés par des capitaines de route de l'AJEA qui ont régulé l'allure.

On notera la présence de clubs amis des départements voisins (45-77-10)

Après avoir effectué 57 km d'un parcours vallonné nous avons reçu tout ce petit monde de la "pédale" pour un ravitaillement digne de ce nom suivi du pot de l'amitié.

**RANDONNEE
DES AINES
60 KM
11 MARS 2015**

allure contrôlée



"Nos prochains rendez-vous"

Le vide greniers & brocante, se déroulera le 13 septembre 2015 .
2.50 € le m/l avec un minimum de 4 m.

Les Randonnées Stiniciennes auront lieu le 17 octobre 2015 .

Au programme :

cyclotourisme 55-75 km.

VTT 35 km

Rando Pédestre 7/ 12 km

Circuit familial " vélo pour tous "

Le Président de l'A.J.E.A
Jean-Michel Deville

Retrouvez le programme des activités de l'A.J.E.A en page 8 de ce bulletin.
Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le site www.ajea-etigny.fr.



sitraEVE1016193_427687_vide-grenier

LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

Le Comité des Fêtes compte sur votre présence, le 27 Juin prochain, au foyer communal où nous nous réunirons pour le Méchoui.

Ne restons pas sur une mauvaise impression, c'est promis... Cette année la viande sera cuite à souhait et l'ambiance n'en sera que plus chaleureuse.

Pensez à remplir le bon d'inscription qui a été déposé dans votre boîte à lettre et venez nombreux, en famille.

Nous poursuivons nos actions pour animer le village, permettre les rencontres festives ou artistiques, mais contribuons aussi financièrement à des actions spécifiques et, à ce titre, le Comité des Fêtes a fait don à la Caisse des Écoles de la somme de 150 €.

Concernant l'organisation du Méchoui, nous avons besoin de bonnes volontés pour nous aider, notamment pour le montage des barnums, l'installation de la salle.... et de manière générale nous serions heureux d'accueillir de nouvelles personnes au sein du comité.

Merci à celles et ceux qui viendront se joindre à nous ; il leur suffit de contacter Jean-Claude Boulleaux au 03 86 97 12 03 ou Dominique Picq au 03 86 97 11 34.

N'hésitez pas, venez avec vos bras mais aussi vos idées et suggestions.

LA NUIT DES ÉTOILES



8 AOÛT 2015

La nuit des étoiles se déroulera le 8 août 2015 à la tombée de la nuit sur le terrain du foyer communal. En collaboration avec le Comité des Fêtes, l'APEX 89, Association d'Astronomes Amateurs de l'Yonne, animera cette soirée qui vous permettra de découvrir les secrets de notre galaxie !

Jean-Claude Boulleaux
Président du Comité des Fêtes

Roman, Roman historique, Histoire des Terroirs, Politique, Histoire, Policier ou Science-fiction... mais encore Cuisine, Santé ou Tourisme...

Tels sont les principaux thèmes, supports de classement des livres proposés à la bibliothèque « Livr'Échange ».

Installée, comme vous le savez, à la M.A.T. (Maison des Associations et du Tourisme), jouxtant la boulangerie et facile d'accès notamment grâce au parking, cette bibliothèque vous accueille, en toute simplicité sur la base d'une formule Livre échange totalement gratuite (apporter/emporter), accessible à tous du plus jeune au plus âgé.

N'hésitez pas, venez nous rencontrer, entrez, choisissez – le rangement vous permet de trouver la rubrique susceptible de vous intéresser - , attardez-vous ou non...

Vous êtes les bienvenus !

Le Mercredi de 16 à 18 heures et le Samedi de 10 à 12 heures.

Une seule condition : les livres apportés pour nourrir cette bibliothèque « Livr' échange » ne devront pas être plus anciens que l'année 2000.



À noter sur vos agendas

27 juin	Méchoui – Foyer Communal	Comité des Fêtes
8 Août	Nuit des étoiles – Terrain Foyer Communal	Apex89 et Comité des Fêtes
13 Septembre	Vide greniers	AJEA
19 et 20 Septembre	Journées du Patrimoine Ouverture de l'église de 14h à 18 h	Église
29 Septembre	Assemblée Générale	ADENY
3 Octobre	Concours de Belote	Les Marronniers
17 et 18 Octobre	Rando VTT	AJEA
24 et 25 Octobre	Exposition photos	Comité des Fêtes

Guillaume Daubail - Interview d'un cuisinier en herbe...

- Bonjour Guillaume, tu as gagné le concours Bernard Loiseau si je ne me trompe pas ; tous les "projecteurs" sont désormais tournés vers toi ; peux-tu nous rappeler en quelques mots ton parcours ?
- J'ai 17 ans, je passe actuellement un bac professionnel au lycée Vauban d'Auxerre. J'ai effectivement été reçu 1^{er} à ce concours il y a 3 semaines. Ce fût une très belle expérience.
- Et tes études, ça va ?
- Les dernières épreuves étaient mercredi dernier, pour moi cela s'est très bien passé. J'attends les résultats pour le 7 juillet.
- Tu es peut être retenu pour le concours final de Top Chef ...
- Oui, peut être. ...
- Guillaume est resté très sobre de paroles à ce sujet et ne nous a donc pas délivré de scoop comme il lui a été demandé ... Suspens ... Nous suivrons donc peut être cela à la rentrée prochaine sur M6.*
- Tu as rencontré Philippe Etchebest ?
- Oui effectivement je l'ai rencontré c'est un personnage qu'il faut apprendre à connaître pour l'apprécier.
- Quel est ton projet pour l'année prochaine ?
- L'année prochaine, je passe une mention complémentaire en pâtisserie qui se déroule sur 1 an, toujours au lycée Vauban à Auxerre. Je vais apprendre toutes les bases de la pâtisserie en restaurant et en boutique ; ce sera vraiment un plus pour mon métier sans pour autant devenir pâtissier.
- Comment envisages-tu ton avenir ?
- À court terme, j'envisage de travailler dans des restaurants sur Paris, pourquoi pas étoilés, et à long terme ouvrir mon restaurant dans la région.
- En off, Guillaume nous a expliqué qu'il envisage de participer au championnat de France du meilleur dessert de l'année déjà pour représenter son lycée, voire sa région et pourquoi notre pays.*
- Merci Guillaume pour cet interview, confiée entre 2 arrêts de ballons de foot, une autre de ses passions...*

En vous inscrivant aux « alertes infos » du site internet communal www.etigny.org vous recevez une notification par mail à chaque fois qu'un nouvel article est mis en ligne.

Si vous avez la plume facile et souhaitez faire paraître un article d'intérêt communal dans notre prochaine édition, veuillez le déposer en mairie avant le 30 septembre 2015. Il sera soumis à la commission. Vous pouvez l'accompagner de photos.

Bulletin municipal de la commune d'Étigny

Mairie 5 bis rue de l'Église 89510 ÉTIGNY
Tel : 03 86 97 10 97 - Fax : 03 86 97 10 04
Mail : etigny.mairie@wanadoo.fr - Site : www.etigny.org

Directeur de la publication : Monsieur le Maire d'Étigny
Ont participé à l'élaboration de ce numéro, les membres de la commission municipale : Sophie Dubois, Laurent Legron, Marie-Christine Oger, Franck Porcheron, Sylvie Renaud, Danièle Renou, Lionel Terrasson, Émeric Veglio.